

## Electricité Norme NF C 18-550 Responsabilités et rôle de l'employeur ou du chef d'établissement

### OBJECTIFS

Intégrer dans sa démarche de prévention, ses obligations et responsabilités en tant qu'employeur et délégataire concernant l'organisation et la réalisation d'opérations d'ordre électrique et non électrique au voisinage du risque électrique et/ou voire de travaux sous tension.  
Appliquer, dans son établissement, les derniers décrets et la norme NF C 18-510 relatifs au risque électrique.

### PARTICIPANTS

Employeurs.  
Responsables Ressources Humaines.  
Responsables sécurité.

### MÉTHODES

Présentation illustrée de nombreux exemples.  
Études de cas.

### ÉVALUATION

Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences.

### ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

#### ▫ Contexte réglementaire

Le Code du travail • Les nouveaux décrets • Principe de l'habilitation

#### ▫ La Norme NF C 18-510 et NF C 18 505-1

Les principes généraux de prévention des risques • Le rôle et les obligations de l'employeur  
• Le rôle et les obligations du chef d'établissement • Les principes visant l'organisation et la supervision des opérations • La certification des travailleurs effectuant les travaux sous tension • Cas des entreprises extérieures  
Quelle habilitation pour quels opérations, interventions, travaux hors et sous tension

#### ▫ Impact sur le Document Unique et le plan de prévention

#### ▫ Le suivi des titres d'habilitation et des recyclages en formation

#### ▫ Études de cas

Construction de scénarios d'organisation pour différents types d'opérations • Identification des tâches et habilitations requises associées aux différentes populations d'un établissement.

### MODALITÉS

Durée : 0.5 jour  
Prix : 260 € H.T.